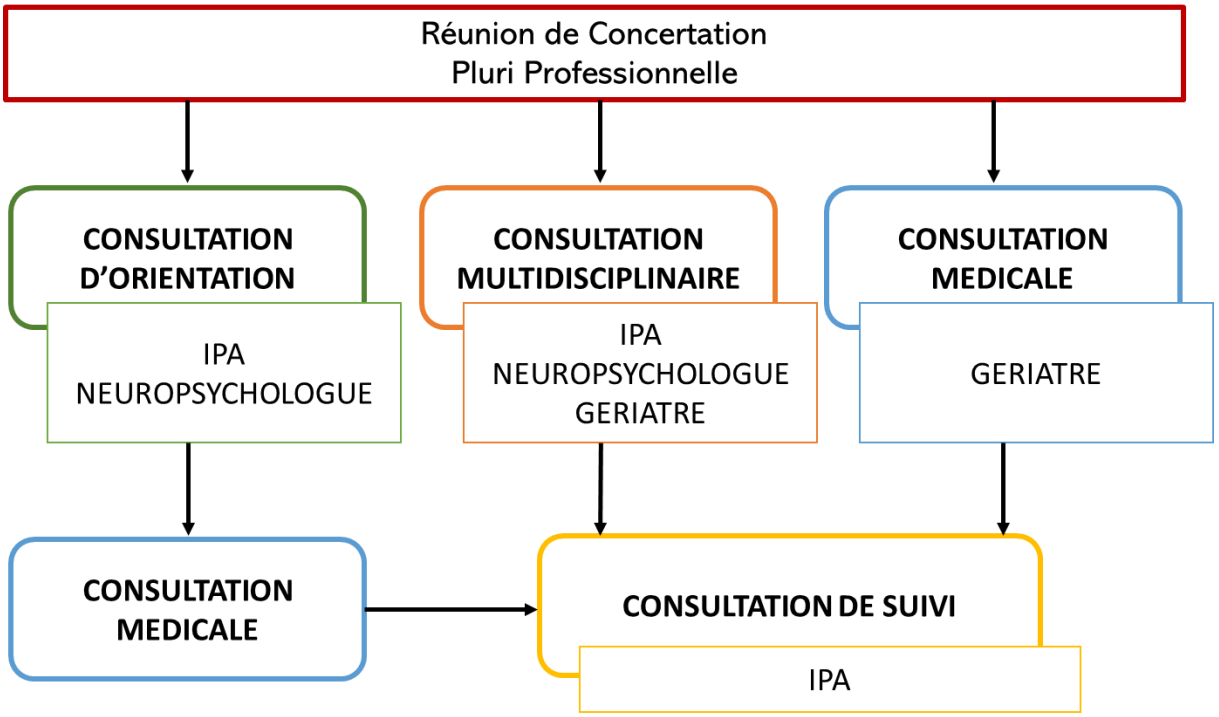
IPA en CS mémoire

Au Centre Hospitalier du Mans (CHM), plusieurs facteurs ne permettaient pas aux patients de bénéficier de consultations mémoire rapidement comme dans beaucoup d'autres territoires au niveau national. Pour pallier en partie à cette problématique, une IPA (infirmière en pratique avancée) a pris ses fonctions en consultation mémoire. Cette nouvelle forme d'exercice infirmier est apparu en 2019. Le professionnel a réalisé un cursus universitaire complémentaire de 2ans en vue de l'obtention d'un diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée de grade master lui permettant de réaliser des consultations en autonomie.

Pour répondre aux besoins, nous avons réorganisé la filière et mis en place 3 formats de consultations différents pour les patients adressés par leur médecin généraliste ou en rupture de parcours.



La consultation médicale en première intention représente le parcours décrit par la HAS actuellement.

La consultation multidisciplinaire est organisée sur 3h et le patient voient les 3 professionnels successivement. Il bénéficie d'une évaluation par l'IPA, d'un bilan neuropsychologique et généralement d'une annonce diagnostique en fin de séquence par le gériatre. Ce format s'adresse aux patients qui ont déjà effectués les examens complémentaires en ville et pour lesquels nous avons une évaluation préalablement effectuée montrant pour la plupart des difficultés déjà présentes au quotidien.

Enfin le dernier format est plus innovant. En effet, à la suite d'une décision collégiale en RCP, le patient est orienté vers une consultation multidisciplinaire composée de l'IPA et de la neuropsychologue : **la consultation d'orientation.** Ce format de consultation s'adresse aux personnes de plus de 75 ans dans le cadre d'un bilan de troubles cognitifs ou à la suite d'une rupture dans le parcours de santé d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées. Les demandes viennent généralement de médecins généralistes et quelquefois de médecins du centre hospitalier du Mans voire des patients sans médecin généraliste.

Ces consultations sont réalisées en binôme : IPA et neuropsychologue. Les consultations se déroulent en 3 temps : 45 min en binôme pour l'entretien, puis 30 min IPA et patient ; simultanément 30 min neuropsychologue et accompagnant et enfin 15 min de synthèse. Cela permet de répondre à un besoin de temps dédié à l'aidant principal qui est généralement l'accompagnant.

Lors de la consultation, le binôme de professionnels réalise l'entretien, l'anamnèse, l'évaluation du mode de vie, de l'autonomie, le repérage des fragilités. L'IPA réalise l'examen clinique et les tests cognitifs de première intention : MMSE, horloge et test des 5 mots de Dubois. L'IPA peut, selon son décret de compétences rédiger des ordonnances de médicaments, d'imagerie et de bilans biologiques notamment pour compléter le bilan étiologique d'une maladie neurodégénérative en s'appuyant sur les recommandations HAS. (Prescription du bilan sanguin , de l'imagerie et autres si besoin) Elle réalise également des activités de prévention et d'éducation selon le contexte. (Conduite automobile, risque de chute, dénutrition, comorbidités, FDRCV, vaccinations,…)

La neuropsychologue réalise l'entretien avec l'accompagnant et recueille sa plainte et ses difficultés. Elle évalue également la faisabilité d'un bilan neuropsychologique et détermine le type de bilan à effectuer par la suite en fonction de la situation clinique.

La synthèse avec les conclusions cliniques est réalisée avec tous les participants. A l'issue de cette consultation, un courrier est systématiquement adressé au médecin généraliste, à défaut au demandeur. La plupart des consultations nécessitent une coordination et un échange avec les professionnels de ville. En effet, la mise en place d'aide au domicile peut être débutée dès cette première consultation. Il s'agit d'accompagner le patient et ses aidants, par exemple:

- Aide au quotidien (ménage, repas, toilette, élimination) : aide-ménagère, aide-soignant, portage des repas, téléalarme
- Orientations vers des interventions de rééducation et de réadaptation : orthophonie, ergothérapie, EAAR, CICAT, exercice physique, kinésithérapie, diététique…
- Conseils à la gestion des droits, des finances, administrative : Sarthe Autonomie
- Activité d'accompagnement et de réhabilitation : ESA, accueil de jour
- Soutien psychologique du patient et des aidants, éducation thérapeutique et formation des aidants.
- Orientations vers le tissu associatif du territoire : cafés mémoire, activités

A la suite de ce bilan, plusieurs parcours peuvent se dessiner. Un bilan neuropsychologique sera prévu en fonction de la situation. En effet, tous les patients ne peuvent pas bénéficier d'un BNP. Ils ne sont pas tous accessibles aux tests du fait d'un état dépressif prédominant ne permettant pas l'accessibilité aux tests ou par une maladie neurodégénérative déjà avancée. Les différents examens complémentaires seront réalisés en externe avec une copie des résultats au médecin généraliste. Et une consultation de synthèse avec le gériatre sera organisée avec tous les éléments. Dans certaines situations, le patient peut être réorienté vers un autre spécialiste (neurologue, cardiologue, endocrinologue, spécialiste du sommeil…)

Avec l'IPA en consultation mémoire, le temps du médecin généraliste est optimisé puisque l'IPA pourra effectuer l'évaluation initiale ainsi que les tests cognitifs de première intention et prescrire les examens complémentaires en fonction de la situation clinique. Le temps du médecin gériatre l'est également car il aura l'ensemble des éléments nécessaires au diagnostic lors de la consultation.

Concernant la neuropsychologue, ce format de consultation lui permet de personnaliser le temps du bilan neuropsychologique et sa forme qualitative par l'évaluation clinique et ses capacités lors de cette consultation.

Outre les avantages non exhaustifs pour les professionnels, les patients accèdent à des consultations plus rapidement et sont orientés en fonction de la situation clinique. Ils bénéficient d'une prise en charge de qualité prenant en compte leurs ressources et leurs difficultés sous différentes perspectives (interdisciplinarité : médecin, IPA, neuropsychologue…) qui permet de personnaliser les interventions et ainsi d'être plus pertinent.

Les consultations de suivi réalisées par l'IPA se déroule sur 1h avec un entretien, un examen clinique, l'analyse des données recueillies (interrogatoire et examens complémentaires), une réadaptation du plan d'aide, des prescriptions et orientations nécessaires au suivi de la maladie (adaptation et renouvellement de traitement, examens biologiques, courrier pour médecin spécialiste si besoin), des actions de prévention et d'éducation.

Conclusion :

La réorganisation de la filière mémoire gériatrique du CH du Mans a permis de fluidifier les demandes de consultations mémoire et d'élargir l'offre de soins. Le délai d'annonce diagnostique a été largement réduit et la mise en place d'aides à domicile intervient plus rapidement dans le parcours également. La satisfaction des patients suite à ces consultations est encourageante. Tous sont satisfaits ou très satisfaits de la prise en charge. (Questionnaire réalisé sur un échantillon représentant 5% de la population reçue).

L'objectif à venir est de renforcer le lien ville/hôpital avec de la communication, du partage, de la collaboration avec tous les partenaires extérieurs.

Contact IPA Stéphanie LEMASSON

Tel professionnel : 0255465016

Mail : slemasson@ch-lemans.fr

Pour adresser des demandes de cs mémoire :

Mail : emg@ch-lemans.fr

Fax : 0243479950